

Communications des marchands et commerçants au sujet du Grand Marché

Utilisation rédactionnelle

Lorsque les marchands et commerçants, comme la SAQ, le Domaine De Lavoie et Québec-Oïes, parlent du Grand Marché, ceux-ci doivent s'identifier au Grand Marché dans leurs communications.

Utilisation graphique

Les règles présentées à droite s'appliquent strictement aux marchands et commerçants du Grand Marché.

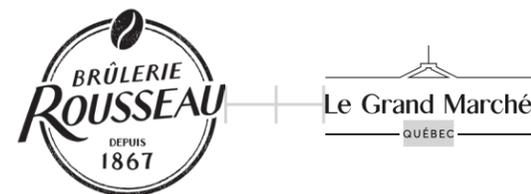
Exemple :

Site web de la SAQ « Brûlerie Rousseau - Le Grand Marché. »

Restrictions

Tous les logos combinés à celui du Grand Marché doivent être utilisés en noir ou en renversé (blanc).

Il est de la responsabilité du marchand ou du commerçant de s'assurer de fournir un logo simplifié facilitant sa lisibilité.



La distance entre le logo du commerçant et le logo du Grand Marché équivaut à deux fois la largeur du mot « Québec ».

Étant donné que les logos des marchands et commerçants sont tous de tailles et de proportions différentes, la taille du logo du Grand Marché doit être visuellement ajustée selon les proportions suivantes.



Si la mise en page requiert une disposition verticale, utilisez la hauteur de deux M du logo du Grand Marché.

Si les logos sont davantage verticaux ou carrés, il est préférable de les aligner de manière centrée.

Privilégier un alignement à gauche, si les logos des marchands sont horizontaux ou en longueur.

Communications du Grand Marché au sujet des marchands et commerçants

Utilisation rédactionnelle

Lorsque le Grand Marché communique au sujet des marchands et commerçants, comme La SAQ et la Brûlerie Rousseau, ceux-ci sont nommés en second plan.

Utilisation graphique

Les règles présentées à droite s'appliquent à tous les marchands et commerçants du Grand Marché.

Exemple :

« Le Grand Marché accueille la Brûlerie Rousseau. »

Restrictions

Tous les logos combinés à celui du Grand Marché doivent être utilisés en noir ou en renversé (blanc).

Il est de la responsabilité du marchand ou du commerçant de s'assurer de fournir un logo simplifié facilitant sa lisibilité.



La distance entre le logo du Grand Marché et le premier logo du commerçant équivaut à une fois la largeur du mot « Québec ».

L'espace entre le premier et le second logo du commerçant équivaut à la moitié de la largeur du mot « Québec ».

La proportion des logos des marchands équivaut à environ 50 % de la hauteur du logo du Grand Marché.

Les logos des commerçants sont centrés en hauteur par rapport aux doubles lignes du logo du Grand Marché.



Si la mise en page requiert une disposition verticale, utilisez la hauteur de deux M du logo du Grand Marché.

Nominal - Le Grand Marché

Utilisation

« Le Grand Marché » est le nom officiel.

Dans un contexte de lancement, dans un texte d'introduction ou comme titre, il est possible d'ajouter « de Québec » au nominal. Cet ajout permet de situer le Marché dans son secteur et d'y asseoir sa notoriété.

Taille minimale



0,5 pouce de hauteur

Il est important de s'assurer que le logo du Grand Marché respecte la taille minimale requise.